

DÉLIBÉRATION

Bureau du 10 février 2025

DÉLIBÉRATION N° DBS2025-01

Objet : Approbation du Procès-verbal du Bureau du 27 novembre 2024

Le dix février deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis au siège de Seine-et-Marne Numérique, sis 3 rue Paul Cézanne à MELUN, les délégués composant le Bureau, désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 31 janvier 2025

Nombre de délégués en exercice : 12

Nombre de délégués présents : 6

Nombre de délégués représentés : 3

QUORUM : 12 délégués en exercice représentant 18 voix, soit un quorum de 9 voix

QUORUM pour la présente délibération : 6 délégués présents + 3 pouvoirs correspondant à 14 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR.

Délégués de la Région : Angela AVOND.

Délégués des EPCI : Michel CHARIAU, Christian PEUTOT.

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Gilles BATTAIL donne pouvoir à Olivier LAVENKA

Délégués des EPCI :

Marcel FONTELLIO donne pouvoir à Michel CHARIAU

Michael ROUSSEAU donne pouvoir à Christian PEUTOT

SECRETAIRE DE SEANCE :

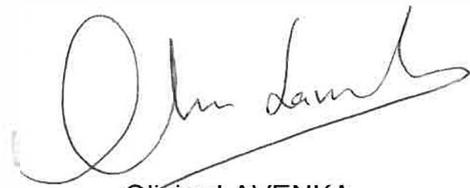
Michel CHARIAU

Le Bureau de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le rapport n° DBS2025-01,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE le procès-verbal du Bureau du 27 novembre 2024.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 11/02/2025